



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

Direction départementale des services vétérinaires

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral
relatif à la mise en place d'une liste de vétérinaires habilités à l'évaluation comportementale des chiens dangereux**

Le Préfet de la Région Alsace,
Préfet du Bas-Rhin,

- Vu le code rural notamment ses articles L.211-11 et L. 211-14-1,
- Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,
- Vu le décret n°2007-1318 du 6 septembre 2007 relatif à l'évaluation comportementale des chiens pris en application de l'article L. 211-14-1 du code rural,
- Vu l'arrêté du 28 août 2009 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L. 211-14-1 du code rural,
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2007 relatif à la mise en place d'une liste de vétérinaires habilités à l'évaluation comportementale des chiens dangereux,
- Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2009 relatif à la mise en place d'une liste de vétérinaires habilités à l'évaluation comportementale des chiens dangereux,
- Vu l'arrêté préfectoral du 6 avril 2009 portant délégation de signature à Monsieur Claude Le Quéré, directeur départemental des services vétérinaires;

Considérant la demande d'inscription faite le 14 octobre 2009 par le Dr Bertrand CHAUVET, Clinique vétérinaire Etoile 154 route du Polygone 67100 STRASBOURG ;

Considérant la nécessité d'établir une liste de vétérinaires habilités à l'évaluation comportementale des chiens dangereux,

Sur proposition du directeur départemental des services vétérinaires,

Arrête

Article 1 :

La liste des vétérinaires habilités à l'évaluation comportementale des chiens dangereux en vertu de l'article L. 211-14-1 du code rural, et reprise à l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2007 ci-dessus référencé, est modifiée en annexe 1.

Article 2 :

Le présent arrêté est susceptible d'être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification en formant un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg - 31, avenue de la paix.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral du 22 septembre 2009 relatif à la mise en place d'une liste de vétérinaires habilités à l'évaluation comportementale des chiens dangereux est abrogé

Article 4 :

MM. le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, le directeur départemental des services vétérinaires du Bas-Rhin, le commandant du groupement de gendarmerie départemental du Bas-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs

Fait à Strasbourg, le 15 octobre 2009

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des services vétérinaires

Dr Claude Le Quéré



**Liste des vétérinaires habilités à l'évaluation comportementale d'un chien
en vertu de l'article L. 211-14-1 du code rural**

liste mise à jour le 15 octobre 2009

Nom	Adresse	Téléphone	Titre ou diplôme reconnu par l'ordre des vétérinaires
BLOCH Hervé	37 rue Principale 67300 SCHILTIGHEIM	03 88 33 58 51	
BORROU Claire	Clinique Vétérinaire du Château Fiat 2 rue du Canal 67500 HAGUENAU	03 88 07 17 47	CEAV de Médecine Interne – DEA de Neurobiologie et Biologie du comportement – CES de pharmacologie cardiaque et rénale
CHAUVET Bertrand	Clinique vétérinaire Etoile 154 route du Polygone 67100 STRASBOURG	03 88 41 04 04	
DRESSE Astrid	Clinique Vétérinaire du Docteur Lambert Z.A Le Chimp 67130 SCHIRMECK	03 88 97 07 24	Diplôme de vétérinaire comportementaliste des ENV du 19-11-2008
DUBOIS Martin	211 route de Schirmeck 67200 STRASBOURG	03 88 28 24 08	
EDEL Jean-Yves	Clinique Vétérinaire de l'Outre-Forêt 144 A route de Hatten 67690 RITTERSHOFFEN	03 88 80 03 87	
FORGET Dominique	Cabinet Vétérinaire 13b, route de Bernardswiller 67210 OBERNAI	03 88 95 32 67	
FOUGEREAU Yan	Clinique Vétérinaire SELARL Fougereau- Schwartz 30 route de Schweighouse 67500 HAGUENAU	03 88 73 52 20	Diplôme de vétérinaire comportementaliste des ENV du 24-10-2001
MAURIES Jean-Pierre	Clinique Vétérinaire du Neudorf 8 rue de Benfeld 67100 STRASBOURG	03 88 34 53 61	Diplôme de vétérinaire comportementaliste des ENV du 4-06-2003
SCHEUER Jean-Georges	Clinique vétérinaire 36 rue de la Moder 67330 OBERMODERN	03 88 90 81 07	
TROCH Ginette	Clinique vétérinaire 31 rue des Vosges 67430 DIEMERINGEN	03 88 00 62 62	